

Emissions de polluants atmosphériques en France : bilan officiel 1990-2019

Les **données officielles d'émission de polluants atmosphériques**, calculées par le Citepa pour le compte de la France, viennent d'être publiées [sur notre site](#). Il s'agit des données d'émissions en France métropolitaine.

La plupart des émissions de polluants en forte baisse depuis 1990

En France, les émissions de **tous les polluants atmosphériques sont en baisse** depuis 1990 (métaux lourds, acidifiants et eutrophisants, particules, polluants organiques persistants). Les émissions de certains polluants ont été **très fortement réduites, voire quasiment éliminées** depuis 1990, par exemple pour le plomb (arrêt de distribution de carburants plombés en 2000), ou encore l'hexachlorobenzène (HCB), les dioxines et furanes (PCDD/F) et le chrome, du fait notamment des techniques de réduction mises en place dans les secteurs de l'industrie et des déchets.

Quelques substances aux dynamiques moins marquées : le cas de l'ammoniac (NH₃)

Seules trois substances ne connaissent pas de diminution importante : l'ammoniac (NH₃), le Cuivre, et le Sélénium. Les émissions de NH₃, stables depuis 2006, sont principalement liées à la gestion des déjections de l'élevage. Néanmoins, la tendance à la hausse constatée depuis 2013 semble ralentir en 2017, jusqu'à atteindre, en 2019, le plus bas niveau inventorié depuis 1980 : 592 kt. Ce niveau reste encore au-dessus de l'objectif 2020 (Protocole de Göteborg et Directive NEC (plafonds d'émissions nationaux)).

Les objectifs de réduction sont respectés

Jusqu'à présent, la France a respecté ses objectifs de réduction d'émissions fixés dans le cadre de différents Protocoles de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP), pour les SO_x, les COVNM, le NH₃, les HAP, les dioxines et furanes, le HCB et les métaux lourds (cadmium (Cd), mercure (Hg), plomb (Pb)) dans les délais permis par la réglementation, à l'exception des objectifs visant les NO_x qui ont été atteints avec quelques années de retard (deux ans et quatre ans respectivement vis-à-vis des objectifs 2010 du Protocole de Göteborg et de la directive NEC (plafonds d'émissions nationaux)).

Des émissions nationales en baisse qui ne sont pas incompatibles avec des problématiques de qualité de l'air

Les données d'émissions de polluants estimées par le Citepa sont relatives aux quantités totales émises sur toute l'année, sur toute la France. Les concentrations dans l'air ambiant, suivies par les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) sont mesurées ponctuellement, et localement. Aussi, bien que la tendance des émissions nationales soit à la baisse, cela ne conduit pas nécessairement à l'élimination des pics de pollution qui peuvent être relevés localement par les associations mesurant la qualité de l'air.

[Visualiser en ligne les émissions](#) | [Télécharger les données](#) | [Questions-réponses sur le Citepa et l'inventaire](#)

Tendances, analyses, atteinte des objectifs...

Le **rapport Secten** accompagne ces données et présente des explications détaillées, secteur par secteur, substance par substance, ainsi que des informations sur le contexte politique et réglementaire, les tendances historiques et récentes, et des explications générales sur l'inventaire, etc.

Prochainement, à l'occasion de la sortie du rapport Secten édition 2020, un dossier de presse complet vous sera transmis ainsi qu'un accès en avant-première au rapport, la veille de sa diffusion publique.

[Plus d'information](#)